

VERSION NON AMENDÉE

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	03.11.2021	12h57	21.217	DECS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupes VertPOP et socialiste	Lié à (facultatif) : ad
Titre : Pour une interdiction de toutes les pratiques visant à modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre dans le canton de Neuchâtel	
Contenu : Le Grand Conseil demande au Conseil d'État de lui adresser un rapport accompagné d'un projet de loi visant l'interdiction par quiconque de la promotion, de l'organisation et de la réalisation de toutes les pratiques ayant pour but de modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre sur le territoire neuchâtelois.	
Développement (obligatoire) : Les pratiques ayant pour but de modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre regroupent toutes les pratiques thérapeutiques (aussi appelées « thérapies de conversion ») et non thérapeutiques qui se fondent sur la croyance selon laquelle l'orientation sexuelle (attirance d'une personne envers une autre) et l'identité de genre (expérience individuelle de chacun-e face à son genre) d'une personne correspondent toujours à la norme hétérosexuelle et cisgenre ; lorsque ce n'est pas le cas, des mesures doivent être prises pour ramener la personne dans la norme. L'homosexualité – par exemple – est alors considérée comme une déviance et des stages ou réunions sont organisés pour essayer de la guérir. Des violences physiques et psychologiques sont utilisées dans ce but. Rappelons quelques cas récents. En 2018, un homéopathe français inscrit au registre des médecins genevois et exerçant dans le canton de Vaud soutenait que « <i>l'homosexualité est un symptôme particulier</i> » ¹ que l'on peut traiter comme on traiterait un rhume des foies. En 2019, le programme de guérison sexuelle remboursé par la LAMal d'un psychiatre schwytzois a fait les gros titres en Suisse. On estime à 14'000 le nombre de personnes concernées par ces pratiques en Suisse ² . Le canton de Neuchâtel est également concerné ³ . En 2020, dans son dernier rapport ⁴ , le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a décrit ces pratiques comme étant « <i>intrinsèquement discriminatoires, cruelles, inhumaines et dégradantes</i> » et pouvant aller, selon la gravité, jusqu'à être assimilées à des actes de torture. Les personnes exposées à de telles pratiques sont en proie à de grandes et durables souffrances ³ , parmi lesquelles l'anxiété, une estime de soi diminuée, des dépressions avec risque suicidaire, des troubles post-traumatiques et des troubles sévères de la sexualité. Les adolescent-e-s concerné-e-s ont plus de risques de se trouver en situation d'échec scolaire et de faire des tentatives de suicide. Les statistiques suisses démontrent que le taux de suicide est 2 à 5 fois plus élevé chez les jeunes homosexuel-le-s que chez les jeunes hétérosexuel-le-s ⁵ , et il va de soi que de telles pratiques participent et renforcent cette situation. Le Conseil fédéral a condamné ces traitements, en rappelant que l'homosexualité n'est pas une maladie et ne nécessite aucune thérapie. Ces pratiques constituent une violation des devoirs professionnels et doivent être rapportées à l'autorité cantonale (interpellation 16.3073). Les professionnel-le-s de la santé impliqué-e-s encourrent de graves sanctions. Plusieurs États ont déjà interdit ces pratiques, notamment nos voisins : l'Autriche et l'Allemagne en 2020, la France en 2021. Le canton de Genève les a également interdites en mars 2021 ⁶ , et une motion similaire a été déposée dans le canton de Vaud. Il semble nécessaire que les cantons réagissent de concert et montrent ensemble l'exemple pour voir s'étendre cette interdiction à tout le pays. La majorité des pratiques restent souterraines ⁷ , comme l'ont rappelé les participant-e-s de la table ronde « Je n'ai pas besoin d'être guéri.e.x », organisée à Genève, et la pression communautaire importante. Mais il est crucial d'envoyer un signal fort de soutien aux personnes concernées en leur offrant la possibilité légale de dénoncer ces pratiques particulières, en plus des autres discriminations homophobes déjà interdites par la loi. Un travail de fond est encore à effectuer dans la société dans son ensemble pour mettre sur un pied d'égalité tous les individus et pour que tous et toutes puissent vivre dans une acceptation inconditionnelle de leur orientation affective ou sexuelle et de leur identité de genre.	

¹<https://360.ch/suisse/44814-lhomosexualite-un-symptome-a-traiter-selon-un-homeopathe-lausannois/>
²<https://www.rts.ch/play/tv/-/video/-?urn=urn:rts:video:10710481>
³<https://fb.watch/8vNpvFDNRq/>, témoignage, RTS, *Mise au point* du 15.09.2019
⁴<https://undocs.org/fr/A/HRC/44/53>
⁵<https://stopsuicide.ch/le-risque-de-suicide-chez-les-jeunes-lgbtq/>
⁶<https://www.letemps.ch/suisse/geneve-veut-interdire-therapies-conversion>
⁷<https://www.reformes.ch/societe/2020/10/en-suisse-romande-les-therapies-de-conversion-ne-disent-pas-leur-nom-epg-geneve>

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Juliette Grimm et Manon Roux

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Cloé Dutoit	Christine Ammann Tschopp	Eleanor Pescante
Stéphanie Skartsounis	Barbara Blanc	Marc Fatton
Diane Skartsounis	Johanna Lott Fischer	Emma Combremont
Brigitte Neuhaus	Clarence Chollet	Monique Erard
Richard Gigon	Patrick Erard	Cécile Guinand
Sarah Blum	Adriana Ioset	Émile Blant
Corine Bolay Mercier	Martine Docourt Ducommun	Christian Mermet
Katia Della Pietra	Anne-Françoise Loup	Garance La Fata
Josiane Jemmely	Sarah Fuchs-Rota	Antoine de Montmollin
Joëlle Eymann	Assamoi Rose Lièvre	Romain Dubois
Marinette Matthey	Hugo Clémence	Annie Clerc-Birambeau
Nathalie Ebner Cottet	Jonathan Gretillat	Fabienne Robert-Nicoud
Anne Bramaud du Boucheron	Anita Cuenat	Karin Capelli
Amina Chouiter Djebaili	Julie Courcier Delafontaine	Laurent Duding
Margaux Studer	Patricia Sörensen	Manon Freitag
Sarah Pearson Perret	Jennifer Hirter	Julien Noyer
Brigitte Leitenberg	Mireille Tissot-Daguette	Aël Kistler

VERSION AMENDÉE

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	03.11.2021	12h57	21.217	DECS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupes VertPOP et socialiste	Lié à (facultatif) : ad
Titre : Pour une interdiction de toutes les pratiques visant à modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre dans le canton de Neuchâtel	
Contenu : Le Grand Conseil demande au Conseil d'État de lui adresser un rapport visant l'interdiction par quiconque de la promotion, de l'organisation et de la réalisation de toutes les pratiques ayant pour but de modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre sur le territoire neuchâtelois.	
Développement (obligatoire) : Les pratiques ayant pour but de modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre regroupent toutes les pratiques thérapeutiques (aussi appelées « thérapies de conversion ») et non thérapeutiques qui se fondent sur la croyance selon laquelle l'orientation sexuelle (attirance d'une personne envers une autre) et l'identité de genre (expérience individuelle de chacun-e face à son genre) d'une personne correspondent toujours à la norme hétérosexuelle et cisgenre ; lorsque ce n'est pas le cas, des mesures doivent être prises pour ramener la personne dans la norme. L'homosexualité – par exemple – est alors considérée comme une déviance et des stages ou réunions sont organisés pour essayer de la guérir. Des violences physiques et psychologiques sont utilisées dans ce but. Rappelons quelques cas récents. En 2018, un homéopathe français inscrit au registre des médecins genevois et exerçant dans le canton de Vaud soutenait que « <i>l'homosexualité est un symptôme particulier</i> » ¹ que l'on peut traiter comme on traiterait un rhume des foies. En 2019, le programme de guérison sexuelle remboursé par la LAMal d'un psychiatre schwytois a fait les gros titres en Suisse. On estime à 14'000 le nombre de personnes concernées par ces pratiques en Suisse ² . Le canton de Neuchâtel est également concerné ³ . En 2020, dans son dernier rapport ⁴ , le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a décrit ces pratiques comme étant « <i>intrinsèquement discriminatoires, cruelles, inhumaines et dégradantes</i> » et pouvant aller, selon la gravité, jusqu'à être assimilées à des actes de torture. Les personnes exposées à de telles pratiques sont en proie à de grandes et durables souffrances ³ , parmi lesquelles l'anxiété, une estime de soi diminuée, des dépressions avec risque suicidaire, des troubles post-traumatiques et des troubles sévères de la sexualité. Les adolescent-e-s concerné-e-s ont plus de risques de se trouver en situation d'échec scolaire et de faire des tentatives de suicide. Les statistiques suisses démontrent que le taux de suicide est 2 à 5 fois plus élevé chez les jeunes homosexuel-le-s que chez les jeunes hétérosexuel-le-s ⁵ , et il va de soi que de telles pratiques participent et renforcent cette situation. Le Conseil fédéral a condamné ces traitements, en rappelant que l'homosexualité n'est pas une maladie et ne nécessite aucune thérapie. Ces pratiques constituent une violation des devoirs professionnels et doivent être rapportées à l'autorité cantonale (interpellation 16.3073). Les professionnel-le-s de la santé impliqué-e-s encourrent de graves sanctions. Plusieurs États ont déjà interdit ces pratiques, notamment nos voisins : l'Autriche et l'Allemagne en 2020, la France en 2021. Le canton de Genève les a également interdites en mars 2021 ⁶ , et une motion similaire a été déposée dans le canton de Vaud. Il semble nécessaire que les cantons réagissent de concert et montrent ensemble l'exemple pour voir s'étendre cette interdiction à tout le pays. La majorité des pratiques restent souterraines ⁷ , comme l'ont rappelé les participant-e-s de la table ronde « Je n'ai pas besoin d'être guéri.e.x », organisée à Genève, et la pression communautaire importante. Mais il est crucial d'envoyer un signal fort de soutien aux personnes concernées en leur offrant la possibilité légale de dénoncer ces pratiques particulières, en plus des autres discriminations homophobes déjà interdites par la loi. Un travail de fond est encore à effectuer dans la société dans son ensemble pour mettre sur un pied d'égalité tous les individus et pour que tous et toutes puissent vivre dans une acceptation inconditionnelle de leur orientation affective ou sexuelle et de leur identité de genre.	

¹<https://360.ch/suisse/44814-lhomosexualite-un-symptome-a-traiter-selon-un-homeopathe-lausannois/>
²<https://www.rts.ch/play/tv/-/video/-?urn=urn:rts:video:10710481>
³<https://fb.watch/8vNpvFDNRq/>, témoignage, RTS, *Mise au point* du 15.09.2019
⁴<https://undocs.org/fr/A/HRC/44/53>
⁵<https://stopsuicide.ch/le-risque-de-suicide-chez-les-jeunes-lgbtq/>
⁶<https://www.letemps.ch/suisse/geneve-veut-interdire-therapies-conversion>
⁷<https://www.reformes.ch/societe/2020/10/en-suisse-romande-les-therapies-de-conversion-ne-disent-pas-leur-nom-epg-geneve>

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Juliette Grimm et Manon Roux

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Cloé Dutoit	Christine Ammann Tschopp	Eleanor Pescante
Stéphanie Skartsounis	Barbara Blanc	Marc Fatton
Diane Skartsounis	Johanna Lott Fischer	Emma Combremont
Brigitte Neuhaus	Clarence Chollet	Monique Erard
Richard Gigon	Patrick Erard	Cécile Guinand
Sarah Blum	Adriana Ioset	Émile Blant
Corine Bolay Mercier	Martine Docourt Ducommun	Christian Mermet
Katia Della Pietra	Anne-Françoise Loup	Garance La Fata
Josiane Jemmely	Sarah Fuchs-Rota	Antoine de Montmollin
Joëlle Eymann	Assamoi Rose Lièvre	Romain Dubois
Marinette Matthey	Hugo Clémence	Annie Clerc-Birambeau
Nathalie Ebner Cottet	Jonathan Gretillat	Fabienne Robert-Nicoud
Anne Bramaud du Boucheron	Anita Cuenat	Karin Capelli
Amina Chouiter Djebaili	Julie Courcier Delafontaine	Laurent Duding
Margaux Studer	Patricia Sörensen	Manon Freitag
Sarah Pearson Perret	Jennifer Hirter	Julien Noyer
Brigitte Leitenberg	Mireille Tissot-Daguette	Aël Kistler